



CHARTRE du joueur

J'ai fait le choix d'être licencié, j'adhère à cette charte.

Mes Droits :

Droit au PLAISIR : « Mon Rugby, c'est mon plaisir, j'entends qu'on le respecte ».

Droit à de BONNES CONDITIONS DE PRATIQUE : « J'ai le droit à bénéficier d'infrastructures sportives et d'équipements de qualité ».

Droit au RESPECT : « Ne me perturbez pas quand je joue". Seuls les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants peuvent intervenir sur le jeu et durant le jeu (entraînements et matchs). Toute autre personne ne pourra donc pas m'interpeller. Je souhaite être respecté et je respecte les autres (coéquipiers, adversaires, arbitres, dirigeants de mon club et des clubs adverses) ».

Droit à la DIFFERENCE : « Je respecte mes coéquipiers et ils me respectent quel que soit mon niveau et leur niveau ».

Droit à une FORMATION DE QUALITE : « Je veux des éducateurs qui me comprennent et qui m'aident à mieux vivre et à progresser". Je suis à l'écoute et respectueux lorsque l'éducateur donne ses consignes car elles contribuent à me faire progresser dans le sport comme dans la vie ».

Droit à la COMPETITION : « Je veux me mesurer aux autres pour pouvoir progresser ». Un temps de jeu me sera donné, quel que soit mon niveau, pour me permettre de progresser et de m'évaluer ».

Droit à l'EXPRESSION : « Ne faites pas tout pour moi... Je peux faire des propositions et participer à la vie de l'association ». Il n'y a que des bonnes idées, il suffit juste d'oser les exprimer même si elles ne sont pas systématiquement mises en œuvre dans l'immédiat ».

Droit à la RESPONSABILITE : « J'ai aussi, sur le terrain comme dans la vie de tous les jours, des obligations ». Celles-ci sont envers mes coéquipiers, mes éducateurs/entraîneurs, mon club de façon générale, les arbitres, les membres des clubs adverses et tous les membres de la famille du rugby ».

Devoir de DISCIPLINE : « Le rugby me donnera beaucoup de plaisir si je suis rigoureux et discipliné ». Je respecte les règles de fonctionnement et de comportement dictées par le club sur le terrain comme en-dehors du terrain. Je serai sanctionné par mon entraîneur ou par les dirigeants en cas de manquement à ces règles du savoir-vivre et du savoir-jouer ensemble. Je respecte mon éducateur, mes dirigeants ».

ARGENTAT le 04 janvier 2025